

Table ronde :

Le traitement des points noirs bruit le long des voies routières

*Comité régional de suivi du Grenelle
14 décembre 2012*



Deuxième Plan régional Santé Environnement Midi-Pyrénées



[Point noir du bruit (PNB)

3 critères à respecter:

- Type de bâti : bâtiment « sensible » = habitation, enseignement, action sociale, soins, santé
- Acoustique : exposition sonore en façade extérieure dépasse ou risque de dépasser d'ici 20 ans les valeurs limites réglementaires jour et/ou nuit
- Chronologie : bâtiment antérieur à la voie



Deuxième Plan régional Santé Environnement Midi-Pyrénées



Traitement en façade: déroulement

- Données initiales: PNB potentiels (calculs)
- Recensement des PNB réels (mesures)
- Diagnostic acoustique de chaque bâtiment
- Dossier technique et estimation des travaux
- Convention avec le propriétaire qui est maitre d'ouvrage
- Travaux (subvention de 80% max sauf cas particuliers)
- Contrôle acoustique de réception



Deuxième Plan régional Santé Environnement Midi-Pyrénées



[RN 21

Obligations de traitement: réglementaire

Territoire concerné: Tarbes, Séméac, Aureilhan

Pas de faisabilité technique de protection à la source

Période: 2009-2012

➔ 212 PNB potentiels visés, 111 diagnostics effectués, 76 PNB traités dont 3 écoles

Nouvelles opérations lancées en 2012 : Orleix - Rabastens de Bigorre (RN 21, 91 PNB potentiels) , Lourdes (RN 21, 19 PNB potentiels)



Deuxième Plan régional Santé Environnement Midi-Pyrénées

[RD 817

Obligations de traitement: aucune

Pas de faisabilité technique de protection à la source

Territoire concerné: Ibos, Séméac

Période: 2010 - 2012

➔ 81 PNB potentiels visés, 56 diagnostics effectués, 33 PNB traités

Nouvelles opérations lancées en 2012 : Tarbes (RD935a-935b, 30 PNB potentiels) et Lourdes (RD821-914-940, 122 PNB potentiels)



Deuxième Plan régional Santé Environnement Midi-Pyrénées



Ville de Lourdes

Nouvelle approche: territoire

Trois acteurs: ville de Lourdes, Conseil Général, État

Pas de faisabilité technique de protection à la source

Territoire concerné: RN21, RD821, RD914, RD940, rue Foch
(+ études sur les rues Maransin, Saint-Pierre, Laffite)

Période: 2012 - 2014



PNB potentiels visés:

- 17 minimum sur les voies communales,
- 122 sur les voies départementales
- 19 sur la voie nationale



Deuxième Plan régional Santé Environnement Midi-Pyrénées

